

Les évaluations régionales en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*

CONGRÈS 2023 – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À L'HEURE DES GRANDS PROJETS



Agence d'évaluation
d'impact du Canada

Impact Assessment
Agency of Canada

Canada

Jacinthe Bélec, Gestionnaire

OPÉRATIONS, ÉVALUATIONS RÉGIONALES ET STRATÉGIQUES



Aperçu de la présentation

- Les évaluations régionales dans le cadre de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI)
- Les objectifs, résultats et avantages des évaluations régionales
- L'analyse des effets cumulatifs dans les évaluations régionales
- Les évaluations régionales complétées ou en cours de réalisation
- Les éléments clés favorisant la réussite d'une évaluation régionale
- Questions



Les évaluations régionales sous la *Loi l'évaluation d'impact* (LEI)

- Offrent une perspective plus large qui va au-delà des évaluations d'impact spécifiques de projets, permettant au gouvernement du Canada et à d'autres instances de comprendre le contexte régional et de gérer les effets, notamment les impacts cumulatifs.
- Objectif principal - améliorer l'efficacité et l'efficience de futurs processus d'évaluation d'impact fédéraux et de la prise de décisions.
- Les exigences législatives portant sur les ER – art. 92 à 103 de la LEI.
- Cadre stratégique pour les évaluation régionales – *en développement*
 - Orienter la planification et la conduite des ER - Supporter les personnes impliquées
 - Fournir des éléments et des principes clés et établir un processus général

Demande d'évaluation régionale - Recommandation

- Toute personne ou entité peut faire parvenir au ministre une demande de procéder à une évaluation.
- L'Agence traite les demandes d'ER et fait une recommandation au ministre concernant le bien-fondé de procéder à une ER. Les recommandations de l'Agence sont fondées, notamment, sur les considérations suivantes:
 - L'ER pourrait éclairer les futures décisions en matière d'EI fédérale;
 - Il existe un potentiel d'effets découlant des activités relevant de la compétence fédérale, y compris des effets cumulatifs, dans la région;
 - L'ER offre des opportunités de collaboration avec les instances de cette région;
 - Il existe un potentiel d'impact, y compris des impacts cumulatifs, sur les droits des peuples autochtones de la région;
 - Il y a un intérêt public considérable lié au développement ou aux effets cumulatifs dans la région.

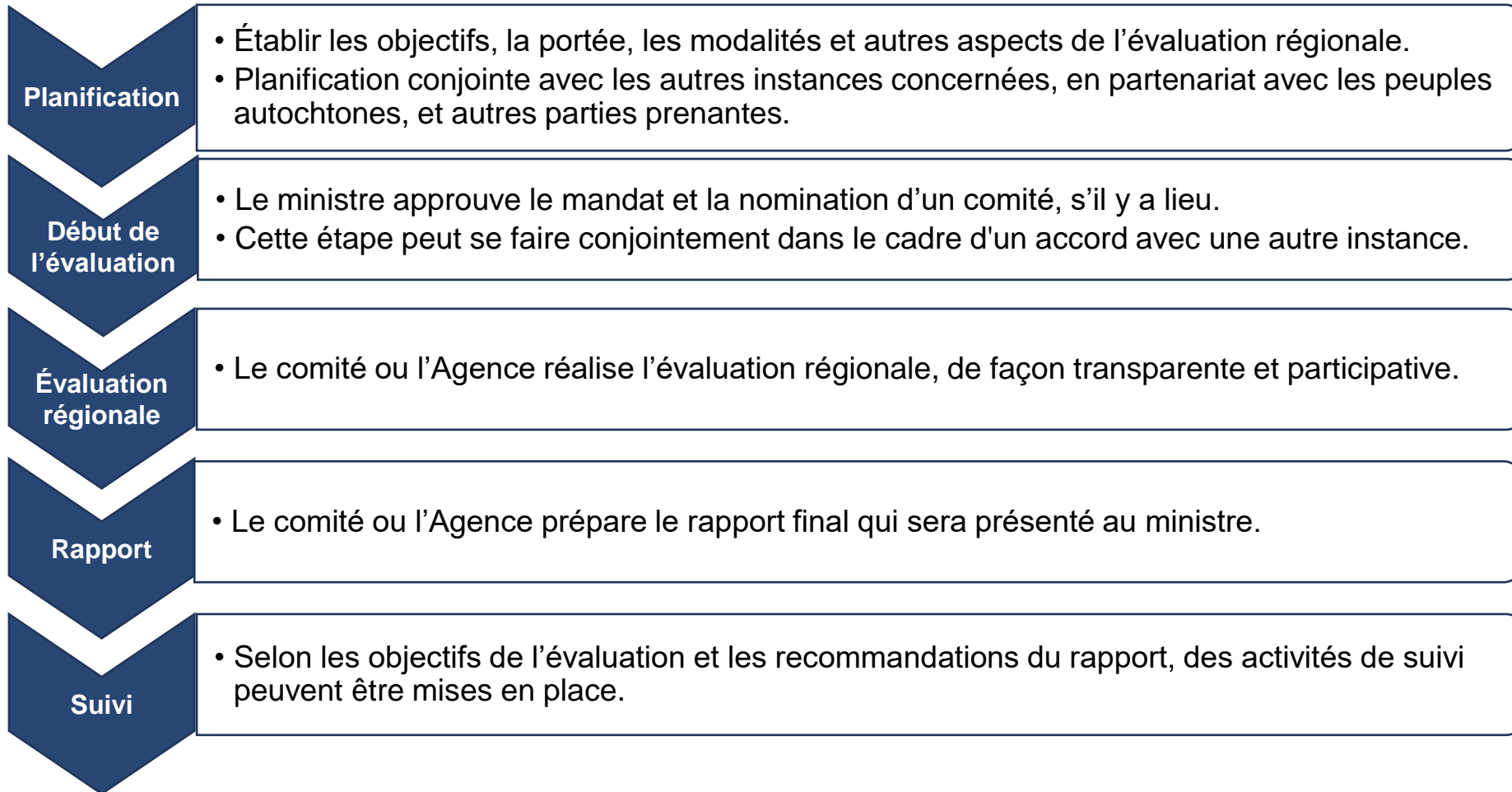
Décision du ministre suite à une demande d'évaluation régionale

Suite à la recommandation de l'Agence, en vertu de la LEI, le ministre peut:

- Constituer un comité ou autoriser l'Agence à procéder à l'évaluation régionale (*territoire domaniale*)
- Conclure avec toute instance un accord relatif à la constitution conjointe d'un comité ou autoriser l'Agence à procéder à l'évaluation régionale (*régions partiellement ou totalement à l'extérieur d'un territoire domaniale*)

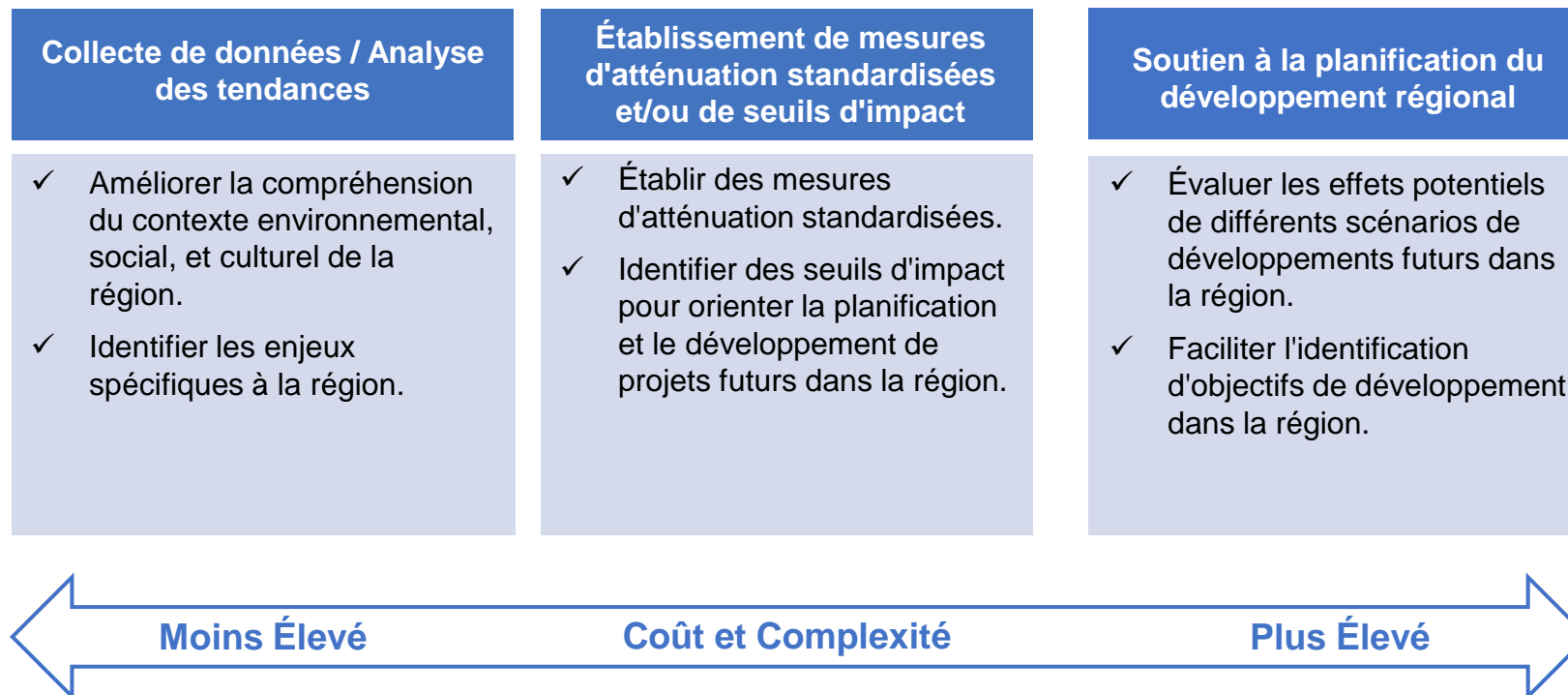


Étapes du processus d'évaluation régionale



Objectifs et résultats potentiels des évaluations régionales

- Les objectifs et résultats des évaluations régionales peuvent varier d'une évaluation régionale à l'autre. Les plus communs jusqu'à présent sont les suivants:



Avantages des évaluations régionales

- Fournir une compréhension approfondie au niveau régional.
- Éclairer la prise de décisions futures.
- Améliorer l'efficacité et l'efficacit  des  valuations d'impact f d rales.
- Contribuer au d veloppement durable.
- Offrir des opportunit s de collaboration.
- Fournir une vision   long terme dans un contexte r gional



L'analyse des effets cumulatifs dans les évaluations régionales

- Lorsqu'une analyse des effets cumulatifs est entreprise dans le cadre d'une évaluation régionale, les éléments suivants devraient être pris en considération :
 - Les changements qui sont susceptibles d'être provoqués par le projet et les répercussions de ces changements (les effets);
 - Les caractéristiques du projet;
 - Les risques et incertitudes associés aux effets cumulatifs potentiels;
 - L'état (par exemple, la santé, le statut ou la condition) des composantes valorisées qui pourraient être touchées par les effets cumulatifs ;
 - Le potentiel d'atténuation et comment les mesures d'atténuation peuvent remédier aux effets potentiels ;
 - Le niveau de préoccupation exprimé par les communautés autochtones ou le public.

Les évaluations régionales complétées ou en cours de réalisation

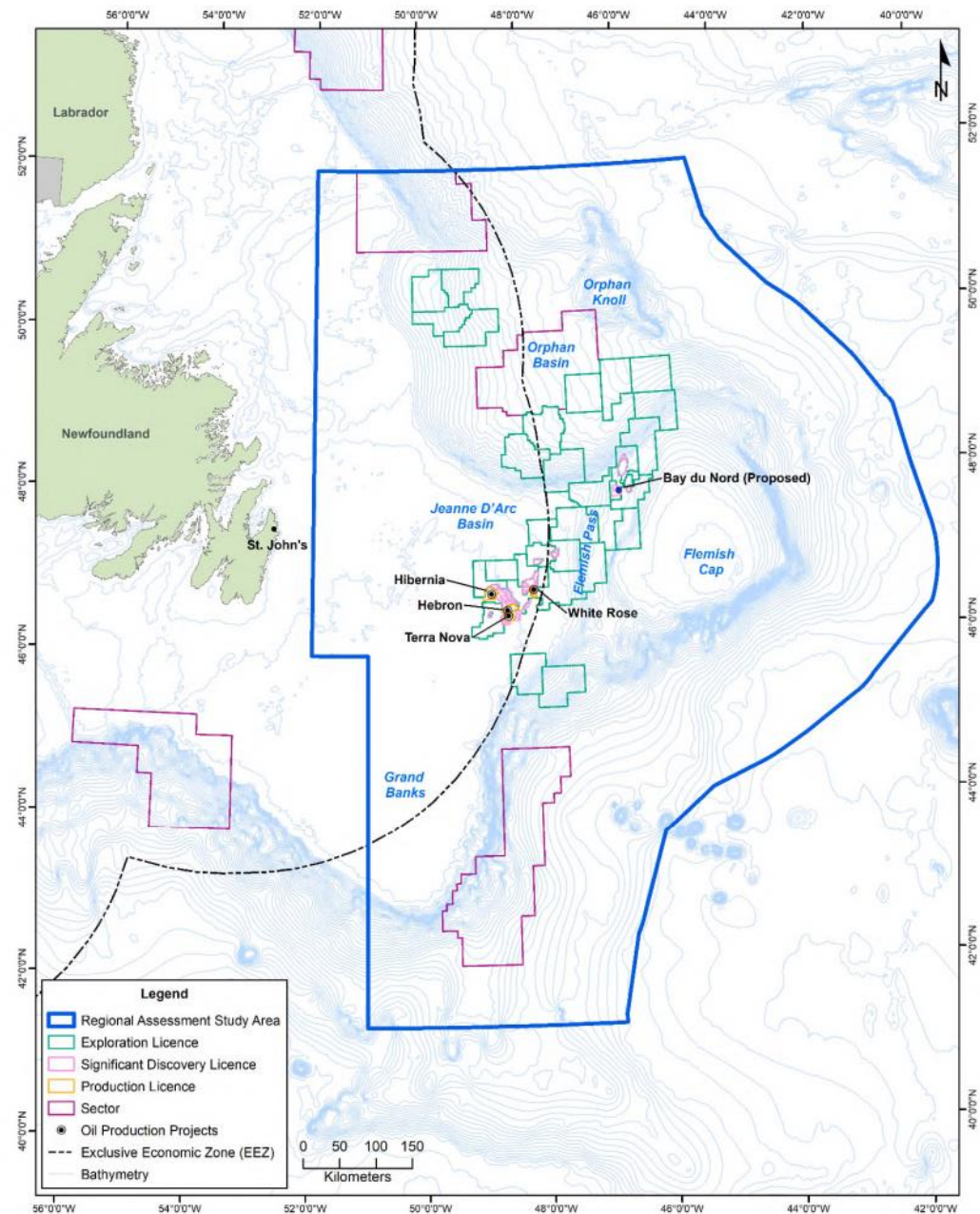
- Actuellement, il y a trois évaluations régionales qui sont complétées ou en cours de réalisation par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada:
 1. Évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador (*programme de suivi*)
 2. Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse (*en cours de réalisation*)
 3. Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador (*en cours de réalisation*)



Évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador

- **Statut:** Complétée et en programme de suivi
- **Lancement:** Par l'Honorable Catherine McKenna le 15 avril 2019
- **Objectif:** Faciliter un processus d'évaluation plus efficace et efficient pour les projets de forage exploratoire dans la zone d'étude extracôtière définie, tout en garantissant que les niveaux les plus élevés de protection de l'environnement continuent d'être appliqués et maintenus.





Zone d'étude de l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador

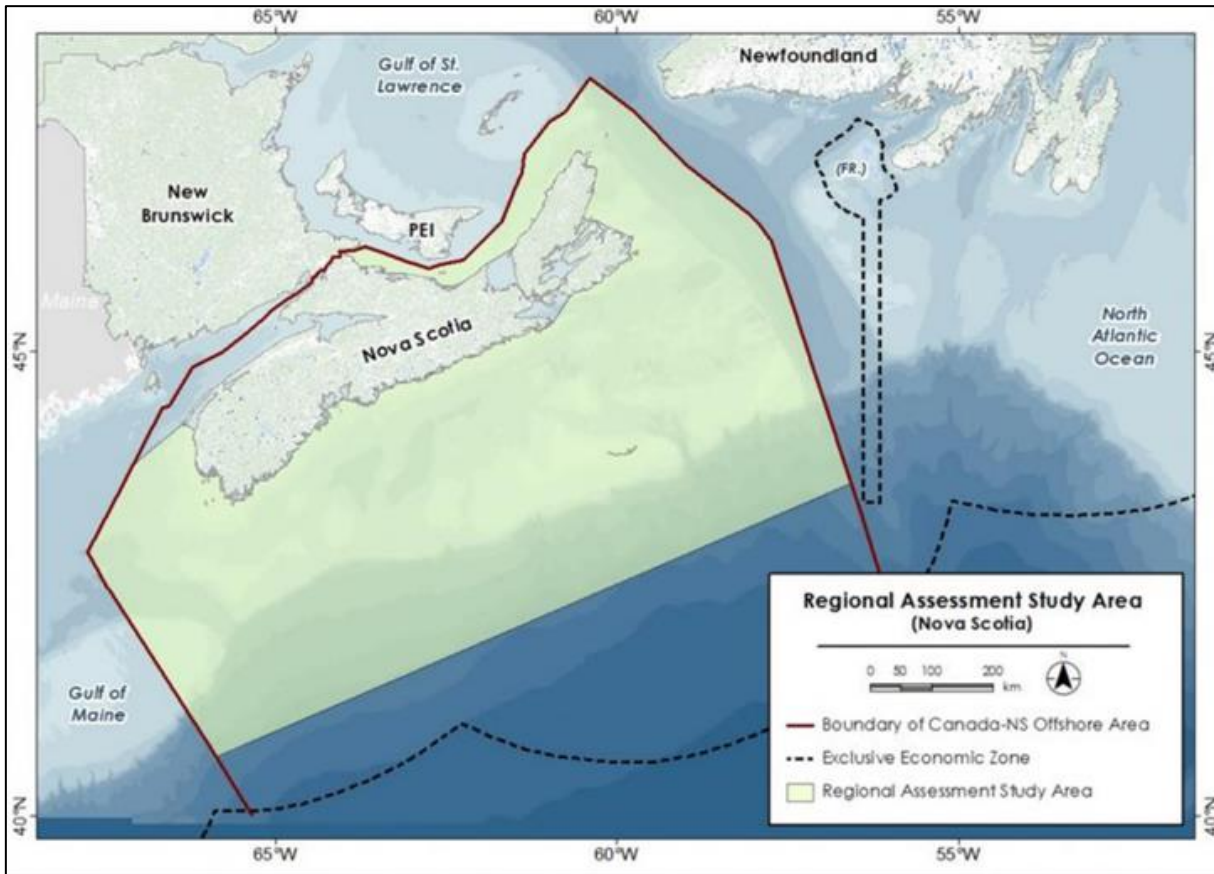


L'évaluations régionales de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière

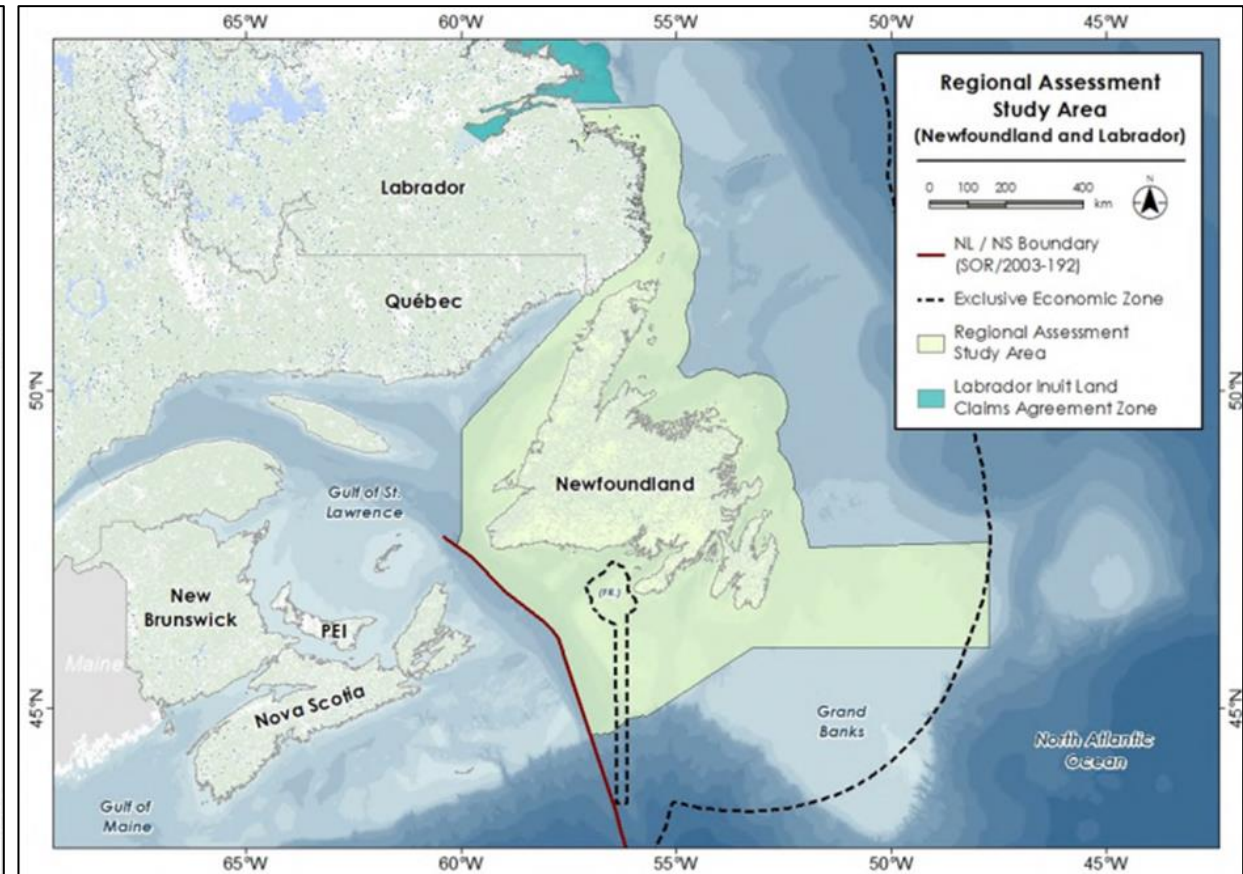
- **Statut:**
 - **Terre-Neuve-et-Labrador** (*En cours de réalisation depuis Mars 2023*)
 - **Nouvelle-Écosse** (*En cours de réalisation depuis Mars 2023*)
- **Demandées par:** Les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador



Évaluations régionales de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière



Nouvelle-Écosse



Terre-Neuve-et-Labrador

Les éléments clés favorisant la réussite d'une évaluation régionale

- La disponibilité des données portant sur les aspects à l'étude, et être en mesure d'identifier les lacunes.
- Un délai suffisant pour compléter l'évaluation régionale permettant de prendre en considération la dynamique régionale et les impacts potentiels.
- La collaboration avec les autres instances et les partenaires autochtones est souhaitable pour avoir une évaluation régionale la plus complète possible.
- Dans les cas où il y a une incertitude quant aux activités futures et à leurs effets, une approche de gestion adaptative peut être conseillée, avec un programme de suivi comportant des mises à jour au fur et à mesure de la disponibilité de nouvelles informations.
- Outil en pleine évolution et qui s'améliora avec l'expérience.

Consultez le registre ou le site de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada pour plus d'information

- Informations générales sur les évaluations régionales en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.
- <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation.html>
- Informations sur les ER terminées ou en cours de réalisation, y compris les demandes d'ER:
- <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/exploration?search=regional+assessment>
- Guide opérationnel pour présenter une demande d'évaluation régionale:
- <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/presenter-demande-evaluation-regionale-strategique-loi-ei.html>





Questions?

